

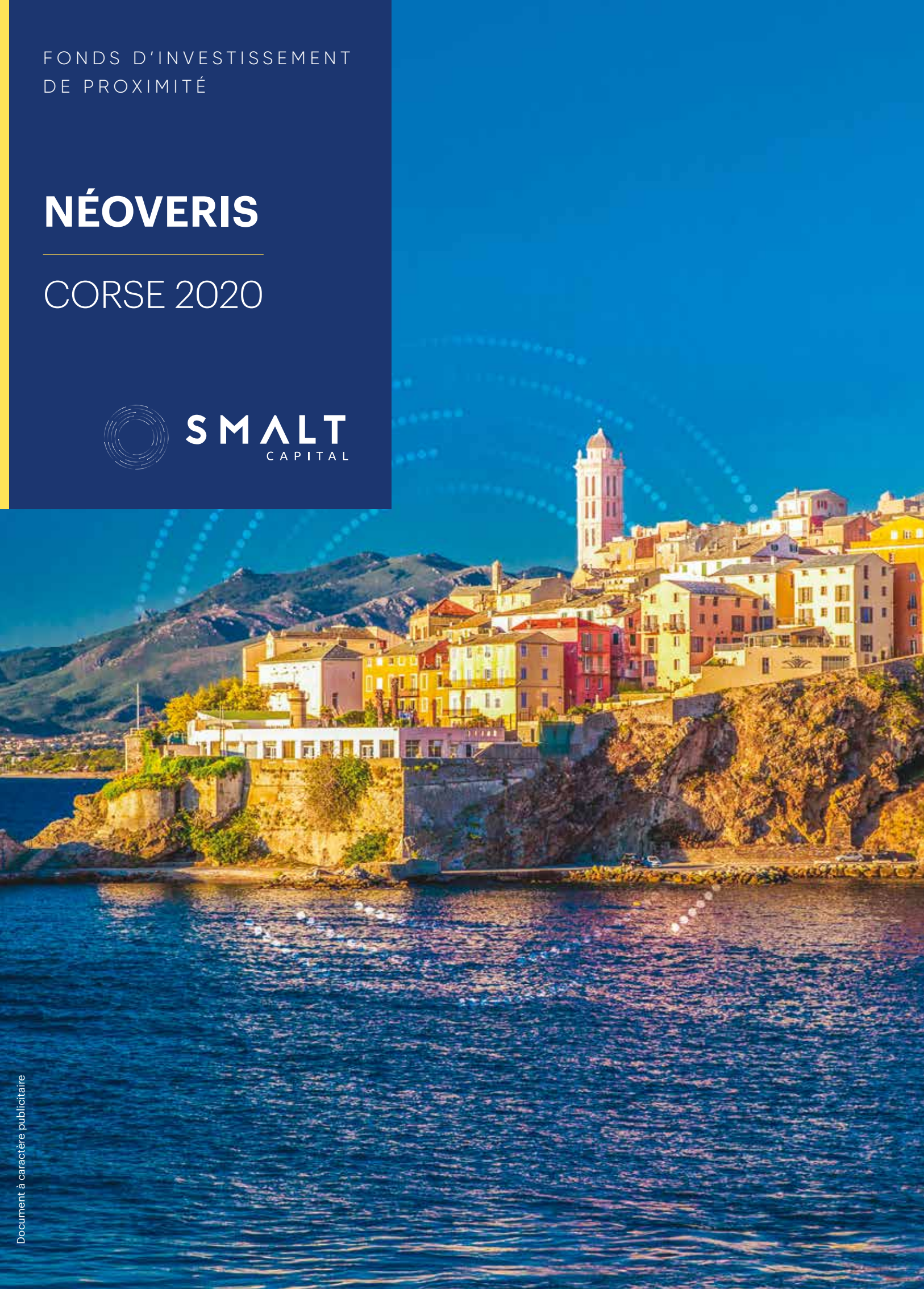
FONDS D'INVESTISSEMENT
DE PROXIMITÉ

NÉOVERIS

CORSE 2020



SMALT
CAPITAL



LES POINTS CLÉS DU FIP NÉOVERIS CORSE 2020

DES MESURES FISCALES AVANTAGEUSES

En contrepartie d'un risque de perte en capital et d'un blocage des avoirs jusqu'au 31/12/2028 minimum et jusqu'au 31/12/2030 maximum sur décision de la Société de Gestion, votre investissement permet de cumuler des avantages fiscaux pour les parts détenues jusqu'au 31 décembre de la 5^e année suivant celle de la souscription :

À LA SOUSCRIPTION

30%

de réduction d'IR sur le montant de la souscription (hors droits d'entrée) dans la limite d'un versement de 12 000 € pour un célibataire et 24 000 € pour un couple*.

*Dans la limite de l'application du plafonnement global des avantages fiscaux à l'impôt sur le revenu de 10 000 € pour 2020 (ce plafond global étant susceptible d'être modifié).

AU TERME DE VOTRE PLACEMENT

0%

d'impôt sur le revenu sur les plus-values éventuelles (soumises aux prélèvements sociaux).

La réduction d'IR est cumulable avec celle des autres FIP et FCPI dans la limite du plafonnement des niches fiscales*. Le traitement fiscal dépend de la situation personnelle de chaque souscripteur et peut donner lieu à toute modification ultérieure en cas d'évolution de la réglementation.

Présence soutenue sur l'ensemble de la Corse (bureaux à Ajaccio et à Bastia).

Nos 4 premiers FIP Corse (2007 à 2010) sont les seuls du marché à avoir été clôturés sans prorogation de leur durée de vie dont 3 avec plus-value (hors avantage fiscal). Étant précisé que les performances passées ne présagent pas des performances futures, ces produits comportent toujours un risque de perte en capital.

DE L'EXPERTISE D'UNE ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT DÉDIÉE

- Pionnier des FIP Corse avec le lancement du **premier fonds du marché en 2007**.
- Une équipe de gestion expérimentée, implantée localement au plus près des PME et des prescripteurs.
- **12 FIP Corse lancés et + de 220 M€ collectés**.
- **73 entreprises déjà accompagnées** depuis l'origine des FIP Corse dont **48 investissements en portefeuille** (hors FIP classiques).

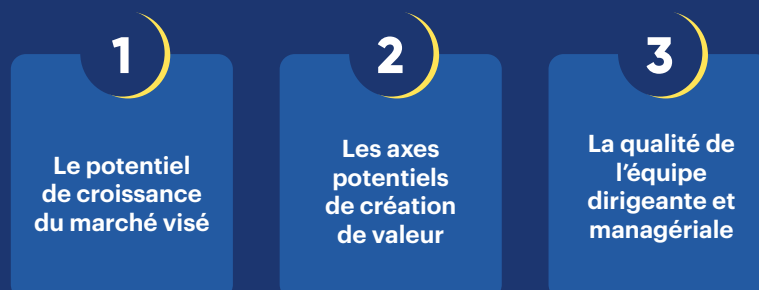
UN PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE PME CORSES

Néoveris Corse 2020 a pour vocation d'investir **100% de ses actifs dans des PME qui exercent leurs activités exclusivement dans des établissements situés en Corse** (les « PME Corse »), en prenant uniquement des participations minoritaires dans le cadre d'opérations de capital développement, capital transmission ou de capital risque.

Le Fonds investira dans des secteurs d'activité variés jugés à fort potentiel de création de valeur par notre équipe de gestion. Par exemple l'environnement, le tourisme, l'agriculture, la dépendance santé, l'économie de la mer, l'industrie ou les biens de consommation (liste non exhaustive qui ne présage pas des investissements réalisés à terme).

NOTRE PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection des entreprises composant Néoveris Corse 2020 s'appuiera sur une analyse approfondie qualitative et quantitative des perspectives de développement de chaque PME. Une attention particulière sera portée sur le projet de la PME et plus particulièrement sur :



LA PRISE DE PARTICIPATION

La Société de Gestion réalisera les investissements sous forme de participations au capital (de type actions ordinaires ou de préférence), de titres donnant accès au capital (tels que des obligations convertibles en actions), et également d'avances en compte courant, instruments qui comportent tous des risques de perte en capital. Le Fonds peut être amené à

conclure des pactes d'actionnaires ou à souscrire des actions de préférence, susceptibles de plafonner le prix de cession des actions. Les pactes d'actionnaires peuvent prévoir des mécanismes d'intéressement des dirigeants. Ces clauses incitatives, mises en place pour motiver le management à créer plus de valeur, se déclenchent lorsque les critères de performance de l'investissement, déterminés et fixés à l'avance dans le pacte d'actionnaires, sont atteints. Ces clauses peuvent diluer l'ensemble des actionnaires de la PME régionale au profit de leurs bénéficiaires.

Toutes choses étant égales par ailleurs, si le mécanisme se déclenche, alors la performance finale pour l'ensemble des actionnaires de la PME régionale, dont le Fonds, est impactée par une dilution ou une répartition inégalitaire du prix de cession au profit des actionnaires historiques, des dirigeants et/ou collaborateurs clés. Par conséquent, ces mécanismes viennent diminuer la performance potentielle du Fonds.

À titre d'exemple, le tableau de scénarios ci-dessous illustre ces mécanismes. Ceux-ci limitent la plus-value potentielle du Fonds alors que celui-ci reste exposé à un risque de perte en capital si l'investissement évoluait défavorablement.

Scénarios retenus à titre d'exemples	Valorisation de la société à l'entrée ¹	Valorisation de la société à la sortie ¹	Prix de cession avec mécanisme de plafonnement ^{1,2}	Prix de cession sans mécanisme de plafonnement ¹	Sur/Sous performance liée aux mécanismes ¹	Perte en capital ¹
Pessimiste (dévalorisation de 100% de la société)	100	0	0	0	0	100
Médian (valeur de la société inchangée à la cession)	100	100	100	100	0	0
Optimiste (hausse de la valeur de la société à la cession)	100	150	110	150	-40	0

¹ Par action, en euros. ² Hypothèse : plafonnement défini à 130%.

Il est précisé que le mécanisme de plafonnement n'a pas vocation à s'appliquer à tous les investissements et qu'il n'existe pas de seuil minimum de plafonnement.

SMALT CAPITAL LE SPÉCIALISTE DE L'INVESTISSEMENT DANS LES PME NON COTÉES

Smalt Capital, spécialiste de l'investissement dans les PME françaises non cotées, accompagne depuis près de 20 ans les entreprises à tous les stades de leur développement (amorçage, capital innovation, capital développement et transmission). La société intervient sur des secteurs variés et porteurs avec pour vocation de faire émerger les talents de demain.

L'équipe propose une large gamme de véhicules d'investissement gérés ou conseillés comprenant des fonds grand public ou destinés aux investisseurs professionnels.

Smalt Capital compte parmi les acteurs majeurs du marché, grâce à un positionnement unique combinant indépendance, innovation, expertise et proximité :

956 M€

de véhicules gérés ou
conseillés depuis l'origine

395 entreprises
financées

dont **121** en portefeuille

27 fonds
sous gestion

31 collaborateurs,
dont 15 professionnels
dédiés à l'investissement

Données au 30/06/2020





NÉOVERIS CORSE 2020

4 RAISONS D'INVESTIR

- 1** Une réduction d'impôt sur le revenu de 30% du montant souscrit, en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'un blocage des avoirs jusqu'au 31/12/2028 minimum et jusqu'au 31/12/2030 maximum sur décision de la Société de Gestion.
- 2** Un investissement en soutien direct de l'économie corse et de ses PME.
- 3** La gestion par Smalt Capital, pionnier des FIP Corse avec + de 220 M€ levés et 73 PME déjà accompagnées.
- 4** Une opportunité de diversification patrimoniale et une exonération d'impôt sur les plus-values éventuelles (soumises aux prélèvements sociaux).



CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

NATURE JURIDIQUE

Fonds d'investissement de proximité (FIP) corse

CODE ISIN

FR0013529526

SOCIÉTÉ DE GESTION

Smalt Capital

DÉPOSITAIRE

Oddo BHF

DURÉE DE VIE DU FONDS

Jusqu'au 31/12/2028 minimum et jusqu'au 31/12/2030 maximum sur décision de la société de gestion

VALEUR NOMINALE

DE LA PART

100 €

MONTANT MINIMUM

DE SOUSCRIPTION

1 000 € (10 parts)

DROITS D'ENTRÉE

5% maximum du montant souscrit

PÉRIODE DE COMMERCIALISATION / SOUSCRIPTION

La commercialisation est ouverte à compter de l'agrément du fonds dans la limite de 14 mois suivant sa création au titre de l'IR 2020 et de l'IR 2021

FRÉQUENCE DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Semestrielle, 30 juin et 31 décembre de chaque année

RACHAT

Les rachats de parts ne sont pas autorisés (y compris rachats dérogatoires pour décès, licenciement et invalidité).

FACTEURS DE RISQUES

Risque de perte en capital

La performance du Fonds n'est pas garantie et le capital investi par le porteur peut ne pas lui être restitué.

Risque de faible liquidité

Le rachat individuel de parts du Fonds n'est pas admis compte tenu du pourcentage d'investissement dans des PME Corse.

Risque lié à la sélection des entreprises

Les critères caractéristiques des PME corses sont restrictifs et induisent des risques (non développement, non rentabilité) pou-

vant se traduire par la diminution de la valeur du montant investi par le Fonds, voire une perte totale de l'investissement réalisé.

Risque de crédit

Risque de perte d'une créance, lié aux investissements dans des actifs obligataires, monétaires ou diversifiés, du fait de la défaillance du débiteur à l'échéance fixée.

Les autres risques sont mentionnés à l'article 3.2 du règlement du FIP.

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), remis préalablement à toute souscription, ainsi que le règlement du Fonds seront disponibles sur simple demande au siège de la Société de Gestion.

AVERTISSEMENT

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué jusqu'au 31/12/2028 minimum et jusqu'au 31/12/2030 maximum sur décision de la Société de Gestion. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique "profil de risque" du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

TAUX D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES DES FIP GÉRÉS PAR SMALT CAPITAL AU 30/06/2020

FIP	Année de création	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite d'atteinte des quotas
Néoveris 9	2010	n/a (En liquidation)	n/a
Néoveris 10	2011	n/a (En pré-liquidation)	n/a
Néoveris Outre-mer 2011	2011	n/a (En liquidation)	n/a
Néoveris Santé & Bien-Être	2012	n/a (En pré-liquidation)	27/12/2014
Néoveris Corse 2012	2012	n/a (En pré-liquidation)	22/11/2014
Néoveris Santé & Bien-Être 2013	2013	n/a (En pré-liquidation)	27/01/2016
Néoveris Corse 2013	2013	n/a (En pré-liquidation)	28/07/2016
Savoir-Faire France	2014	n/a (En pré-liquidation)	20/01/2018
Néoveris Corse 2014	2014	76,06%	30/08/2018
Néoveris Corse 2015	2015	72,75%	11/08/2019
Néoveris Avenir Economie	2015	70,58%	28/08/2019
Néoveris Corse 2016	2016	73,81%	10/06/2020
Néoveris France Croissance	2016	101,03%	18/01/2020
Néoveris Corse 2017	2017	39,53%	17/07/2021
Océanis 2017	2017	40,05%	28/08/2021
Néoveris Corse 2018	2018	7,42%	20/07/2022
Néoveris Corse 2019	2019	0%	07/07/2023

TABLEAU DE RÉPARTITION DES TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMAUX GESTIONNAIRE ET DISTRIBUTEUR PAR CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement,
- le montant des souscriptions initiales totales défini à l'article 1er de l'arrêté du 10 avril 2012.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM MAXIMAUX)	
	TFAM gestionnaire et distributeur TFAM-GD maximal	Dont TFAM distributeur TFAM-D maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,50%	0,50%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,83%	1,04%
Frais de constitution	0,1%	n/a
Frais de fonctionnement non récurrents (liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations)	0,06%	n/a
Frais de gestion indirects	0,01%	n/a
Total	3,50%	1,54%

